

## Informations de base

**2022/0379(COD)**

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)  
Règlement

Mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteur public dans l'ensemble de l'Union (règlement pour une Europe interopérable)

### Subject

2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel  
2.80 Coopération et simplification administratives  
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

Procédure terminée

## Acte final

Règlement 2024/0903  
JO OJ L 22.03.2024